



République Française
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MAD ET MOSELLE**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle

SEANCE DU 09 avril 2019

Membres du Conseil : 71
Présents : 46
Pouvoirs : 9
Votants : 55
Excusés non représentés : 2
Excusés représentés : 2
Absents : 12

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, régulièrement convoqué, s'est réuni à THIAUCOURT, sous la présidence de M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

CONVOCATION : 29/03/2019

AFFICHAGE : 01/04/2019

Membres absents : Michel COULETTE, Jean-Luc PAULS, Michel ARGAST, Denis PETIT, Roland ROUYER, Didier NOEL, Corinne HALTEUR, Philippe HARDY, Stéphanie JACQUEMOT, Marie OMHOVERE, Paul CARPENTIER, Jean-Louis DEPIERREUX, Marc MARTINOLI, Pierre-David JACQUESON

Membre excusé non représenté : Alexandre MARCHAND, Dominique LEROY

Membre excusé représenté : Jean-Luc PAULS, Denis FOURRIERE

Nombre de communes représentées : 37

Communes non représentées : DAMPVITOUX, DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE, HANNONVILLE-SUZEMONT, JAULNY, LIMEY, LORRY-MARDIGNY, REMBERCOURT-SUR-MAD, VANDELAINVILLE, VIEVILLE-EN-HAYE, VILLECEY-SUR-MAD, XAMMES

7.2.2 FINANCES LOCALES – Fiscalité - Autres taxes – VERSEMENT TRANSPORT

**rdre du jour n° 3.4 : Finances Locales – Fiscalité – Mise en place du Versement
Transport**

VU le Code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L1241-20, L3111-14 à L.3111-16 et suivants ;

VU le CGCT et notamment ses articles L.2531-4 et R.2531-6 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances ;

- **Considérant** que les projets liés à la mobilité et à leur l'intermodalité nécessitent la mise en place du Versement Transport pour assurer leur financement ;
- **Considérant** le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2019.

Après en avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, les délégués communautaires décident à la majorité (1 contre et 4 abstentions) de :

- **Instaurer le versement transport à compter du 1^{er} juillet 2019,**
- **Fixer le taux à 0.55 %,**
- **Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de Communes Mad & Moselle
Gilles SOULIER

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture
et publication le :

le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'S' and 'OULIER'.

Gilles SOULIER

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 04/05/2019 à 11:01:15
Référence : 991ed5187e85bb1800e1763441e0e97320d5806c